

Note d'information intermédiaire et convocation de l'AG de mars 2008 à Dijon.

Voici notre troisième lettre d'information 2007. Elle vous donne, sans attendre, des nouvelles importantes.

Aux adhérents APRC

Chers adhérents,

Il nous faut d'abord vous donner des précisions sur nos prochaines échéances associatives.

Concernant l'AG extraordinaire que nous avons prévue pour le 19 janvier 2008 :

Nous avons décidé de l'ajourner sine die. Il semble que la modification des statuts proposée, conformément aux orientations des dernières AG, suscite davantage de problèmes qu'elle n'en résout, et qu'elle donne lieu à un débat qui s'annonce long et fourni, en faisant apparaître des clivages et des points de vue dont le rapprochement nécessite à tout le moins des délais de maturation et des dépenses d'énergie disproportionnées au regard des objectifs poursuivis... Il nous paraît donc plus sage et prudent de déclarer que nous ne sommes pas en mesure actuellement de mettre en œuvre les orientations des AG portant sur la révision des statuts. La ou les prochaines AG ordinaires auront à décider si elles remettent ou non l'ouvrage sur le métier... Nous remercions tous ceux qui avaient annoncé leur présence ou donné leur pouvoir pour cet AGE, ainsi que tous ceux qui ont loyalement apporté leur pierre à l'élaboration ou à la critique d'un travail qui restera pour l'heure inachevé.

Concernant l'AG ordinaire qui se tiendra à Dijon les 8 et 9 mars 2008 :

Merci tout d'abord à tous ceux qui ont envoyé leur pré-inscription, facilitant d'autant la préparation et les réservations pour lesquelles nous devons effectuer le 2^{ème} versement d'arrhes.

Mais attention : maintenant et impérativement, pré-inscrits ou non,

Faites parvenir à notre secrétariat votre inscription définitive avant le 20 décembre.

Utilisez la fiche d'inscription ci-jointe que vous aurez soin de remplir et de renvoyer entière !

D'ici là, que les groupes locaux s'organisent pour faire remonter au CA, avant le 31 janvier 2008, les orientations que vous souhaitez voir mises en œuvre.

Concernant le rapport d'activité et le rapport financier de 2007

Les rapports seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale de Dijon, ils seront envoyés à chacun en même temps que les reçus fiscaux, à la fin du mois de janvier.

Vous trouverez aussi dans les lignes qui suivent, des nouvelles, brèves mais récentes, sur tout ce qui mobilise nos forces et alimente des espoirs raisonnables d'évolutions (pour ne pas parler encore d'issues) favorables, avec une proposition d'action en direction des politiques.

Loré DE GARAMENDI

Paul CHIRAT

Jean DESFONDS

Cotisations 2007

Nous sommes très près de la fin de l'année civile qui est maintenant la période de référence de notre exercice comptable. Êtes-vous à jour de cotisation ? Si oui, l'étiquette d'envoi de ce bulletin indique « 2007 » : félicitations ! Sinon pensez à utiliser la dernière page d'un précédent bulletin. Si vous ne savez plus, interrogez-nous par téléphone (05.57.22.89.38) ou par courriel (messagerie de notre site web : www.aprc.asso.fr).

N.B. Le bonheur de 157 adhérents « gagnés » ou retrouvés en 2007 ne doit pas être assombri par les 111 adhérents 2006 qui n'ont pas encore envoyé leur cotisation 2007. Nous comptons tous sur leur solidarité !

D'un bulletin à l'autre : quelques flashes

Une (petite) bonne nouvelle :

La Cavimac a discrètement supprimé le « précompte maladie » de 1%, indûment prélevé sur nos retraites – ce que nous dénoncions régulièrement depuis 7 ans – et qui concernait les polypensionnés imposés sur le revenu ou résidant à l'étranger.

Actions devant les Tass :

➤ Nous attendions tous le jugement d'Appel de Rennes pour le 14 novembre. Les 5 bretons concernés avaient travaillé dur – Jean DOUSSAL coordonnant l'équipe –, pour que leurs dossiers soient fin prêts, répondant point par point aux conclusions déposées par l'avocat de la Cavimac. Et voilà que celui-ci a pris prétexte de la grève des trains qui le retenait à Paris pour demander un report, envoyant en outre, la veille de l'audience prévue, des conclusions remaniées, inexploitables dans un délai aussi bref ! Le président du Tribunal semble n'avoir guère apprécié la manière, et il a fixé au 9 janvier la prochaine audience. Les cinq bretons, dont les nerfs ont été mis à rude épreuve, vont à nouveau plancher sur les nouvelles conclusions de l'avocat de la Cavimac. Ils sont en tout cas en train d'acquérir une expérience précieuse qu'ils ont d'ores et déjà commencé à partager avec les candidats à des parcours similaires.

Actions à visée collective.

➤ **Auprès de la Cavimac**

La coprésidence a rencontré à Paris, le 8 octobre, le P. Philippe POTIER, **président de la Cavimac**.

Cette rencontre, proposée par l'APRC et volontiers acceptée par Philippe POTIER ne comportait pas d'enjeux techniques. Elle visait seulement à ce que, notamment dans le contexte des actions en justice des TASS ayant donné lieu à quelques présentations tendancieuses que nous avaient rapportées nos représentants à la Caisse, nous soyons situés par la Cavimac comme des partenaires loyaux et responsables, représentatifs d'une catégorie de ses ressortissants (les AMC), seulement désireux de voir notre Caisse fonctionner en conformité avec les lois de notre pays. Nous avons rencontré un homme à qui ses compétences confèrent une bonne stature pour assurer la présidence de la Caisse. Échange franc et cordial. Pas d'enthousiasme béat, mais le sentiment que cette rencontre n'était pas inutile pour se faire respecter...

➤ **Auprès des décideurs politiques.**

1. Parmi toutes les démarches que nous avons effectuées avec l'appui et la présence de nos conseils juridiques, nous avons rencontré un des membres de la **Commission des Finances au Sénat**.

Cela a permis de lui adresser ensuite un projet d'amendement à la Loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2008, portant sur la revalorisation au niveau du minimum contributif, pour les AMC, des années antérieures à 1979. Nous avons parallèlement mobilisé très vite tous les adhérents disposant de l'Internet pour qu'ils contactent les sénateurs de leur région afin qu'ils soutiennent ce projet. Nous avons appris le 19 novembre que si notre projet d'amendement avait bien été déposé à la Commission des finances du Sénat, nos interlocuteurs avaient estimé difficile, dans le contexte politique actuel, de le mettre à l'ordre du jour. Toutefois, cet épisode nous a permis d'apprendre que certains sénateurs connaissaient déjà le dossier. Selon nos conseils, cette « demi réussite » constitue une première étape positive qui appelle une **mobilisation accrue en direction des politiques (sénateurs et députés)** : d'autres échéances parlementaires, en effet, sont en vue dont il nous faudra profiter.

2. Chaque adhérent est donc appelé à **amplifier cette mobilisation par des contacts de terrain**.

Pour ces **démarches à effectuer** auprès des députés et sénateurs, il faudra disposer :

1. Du texte de l'amendement (à remettre au député ou sénateur)
2. D'une présentation succincte de l'APRC (à remettre)
3. Du dossier de presse (à avoir en tête et à remettre si l'élu le demande)

Ces documents sont en possession des adhérents internautes que vous pouvez avoir dans votre entourage. Il suffira de leur en demander copie. Vous pouvez aussi les demander à notre secrétariat, si vous envisagez une démarche auprès d'un élu.

Jean DESFONDS

Assemblée générale des 8 et 9 mars 2008 (Exercice 2007).

APRC

Siège social :
1377 Ch. ND du Bon Remède
84380 MAZAN

Association pour une retraite convenable

Mazan, le 1^{er} décembre 2007

CONVOCATION

Chère adhérente, cher adhérent,

Nous vous invitons à participer à notre Assemblée Générale 2008 (exercice 2007) qui se déroulera :

Au C.R.I.S.

**1 Av. Champollion
21000 DIJON**

Centre de Rencontres Internationales et de Séjour de Dijon :

<http://www.auberge-cri-dijon.com/indexFr.php>

Tél. : **03 80 72 95 20** Fax : 03 80 70 00 61

Du samedi 8 mars 2008 à 14 H 30 au dimanche 9 mars 2008 à 14 H.

Le samedi matin, de 10 H à midi : **atelier unique sur les statuts**. Les adhérents souhaitant discuter du projet de modification des statuts, de la place des membres associés ou de toute autre personne apportant son soutien à l'association, pourront travailler ensemble et mettre en commun leurs réflexions.

ORDRE DU JOUR

Le samedi 8 mars :

14 H 00 Accueil

14 H 30 Ouverture de l'assemblée générale annuelle.

1. Présentation du rapport d'activités. Vote.

Présentation du rapport financier avec intervention du vérificateur des comptes. Vote.

Ces documents vous seront adressés avec vos reçus fiscaux à la fin du mois de janvier.

« *L'assemblée générale entend le rapport d'activités et le rapport financier sur lesquels elle se prononce par vote* » (art. 13.a).

2. Montant des cotisations 2009. Vote.

« *L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, fixe les montants de cotisation selon un barème indicatif* » (art. 6).

3. La situation au 8 mars.

Actions individuelles en justice. Organisation. Impératifs. Questions.

Actions à visée collective. Retombées. Questions.

19 H 00 Repas.

Le dimanche 9 mars à 9 H 00

4. Orientations (de 9 H 00 à 11 H 00)

« *L'assemblée générale délibère aussi sur le rapport d'orientation et ses incidences financières qui seront obligatoirement soumis à un vote* » (art. 13.a).

5. Renouvellement du conseil d'administration (à 11 H 00).

En fin de 3^{ème} mandat : Paul CHIRAT (1990-1993, puis 2002-2008).

En fin de 2^{ème} mandat : Colette THOMAS, Michel PASCAL (rééligibles pour 3^{ème} mandat)

Ne poursuivront pas leur mandat : Loré DE GARAMENDI, Jean DESFONDS, Jeanne LUBIN

Pour maintenir le conseil à son effectif statutaire de 15, il faut 5 candidats, dont 2 sont sortants.

Un appel à candidatures est lancé. Elles seront indiquées avec l'envoi des rapports statutaires.

12 H 30 Fin de séance

Le nouveau conseil d'administration se réunira à 14 H 00.

Une seule fiche à remplir ! C'est le bulletin de « participation – pouvoir » qui est sur une page entière.

Merci de l'envoyer à l'adresse indiquée, après en avoir rempli toutes les rubriques, et en lui joignant toute proposition que vous souhaiteriez soumettre à l'assemblée générale.

Respectez le délai indiqué au début du bulletin de participation...

pour votre bonne inscription et la bonne ambiance de l'AG.

ORGANISATION PRATIQUE

(Appliquant la partie « accueil » du règlement d'AG approuvé à l'AG de Rennes 2007)

1. Pouvoirs

- a) **Rappel de l'article 13 des statuts** (dernière version, adoptée à l'AG du 16 mai 1993)
"Un membre actif absent peut mandater au moyen d'un bon pour pouvoir, un autre membre actif de son choix. Toutefois le nombre de "bon pour pouvoir" est limité à 20 par porteur." (art. 13 §1)
- b) **Conséquences pratiques :**
Si vous ne pouvez pas être présent à l'Assemblée générale, remplissez le "bon pour pouvoir" qui fait partie du bulletin de participation, sans l'en séparer. Respectez le délai d'envoi.

ATTENTION !

Quand, dans un couple les 2 conjoints sont adhérents, il y a 2 "pouvoirs" (mais oui !)
Remplissez soigneusement la fiche d'inscription (en ajoutant si besoin, toute précision utile).
Merci de bien suivre les consignes, par respect pour les personnes qui traitent les inscriptions.

2. Formalités d'accueil

Deux bureaux seront organisés à l'entrée de la salle de réunion.

- a) **Un bureau "accueil"**
Il remettra à chaque adhérent au vu de son nom sur la liste des inscrits, tout ce qui lui sera utile dont un dossier avec les propositions des régions et un bulletin de vote. **Il encaissera** le montant des prestations « hébergement » et « repas » qui seront ensuite payées globalement par le trésorier à l'économiste du lieu d'accueil. Les tarifs figurent sur la feuille de réservation.
- b) **Un bureau "pouvoirs"** *Station réservée aux seuls adhérents bénéficiaires de "pouvoirs"*.
Il remettra une carte avec mention du nombre de pouvoirs reçus (*plafonné à 20 par personne*).

3. Prise en charge financière

- a) **Hébergement et nourriture**
Les frais d'hébergement et de nourriture sont à la charge de chaque participant.
- b) **Déplacements**
Pour favoriser la participation des adhérents quel que soit leur éloignement du lieu de l'assemblée, les frais de déplacement pourront être partiellement pris en charge par l'Association, sur demande des intéressés. C'est pourquoi, afin d'alimenter le compte permettant ces remboursements :
Les adhérents qui ne pourraient pas assister à l'AG
et qui souhaiteraient apporter une contribution aux frais de déplacement des participants, peuvent envoyer, comme il est de tradition désormais, un don pour cela. Si le don arrive en même temps qu'un « bon pour pouvoir », le secrétariat en sera facilité.
Les participants à l'AG dont la proximité avec le lieu de l'assemblée ou d'autres raisons font que leurs frais sont réduits, peuvent agir de même.
Dans ces deux cas,
s'agissant d'un don volontaire, sans contrepartie, un reçu fiscal sera automatiquement délivré.

N.B.- Il est Important de se munir de cette feuille pour l'AG.

Notez-le bien !

Ceux qui avaient versé 11 € pour le repas du 19 janvier pourront les déduire des frais d'AG pour Dijon, s'ils viennent, ou indiquer à Marie-Henriette PRIGNOT toute autre affectation. Faute de réponse avant la clôture des inscriptions pour Dijon (20 décembre), ils seront affectés en don pour contribution aux frais d'AG des participants peu fortunés.

Nous avons déjà reçu 4 cotisations pour 2008 (regroupées ci-dessous avec les 2007).

Rappel des montants indicatifs de cotisation votés pour 2008 par l'AG de Rennes 2007 :

40 € pour les AMC

24 € pour la 2^{me} cotisation du couple

19 € pour les M.A.

Évolution des cotisations	Cotis	Totaux	Membres associés	Congréganistes.	Diocésains	Ayants droit	info non connue	info sans objet
	2006	801	103	306	361	29	1	1
	2007	864	140	309	367	43	3	2

Ajouter 103 donateurs. Ils n'ont pas d'année de cotisation ! (Catégorie créée en 2006).

Tous comptent sur la fidélité des 111 adhérents 2006 qui n'ont pas encore versé leur cotisation pour 2007.